

# MISE EN ŒUVRE DU GUIDE DE COHABITATION

Malartic, le mercredi 31 août 2016

## **Invitation - Venez prendre connaissance du Guide de cohabitation**

Bonjour,

Le *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic* est heureux et fier de vous confirmer la mise en application officielle du *Guide de cohabitation visant l'atténuation et la compensation des impacts et l'acquisition de propriétés principales à Malartic*.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre à 8 h 30, déposez votre formulaire de demande de compensation au :

- **Local de relations avec la communauté de la mine Canadian Malartic** au 650, rue Royale. Les heures d'ouverture du local sont les suivantes :
  - Lundi : 8 h 30 à 16 h 30
  - Mardi : 8 h 30 à 20 h 00\*
  - Mercredi : 8 h 30 à 20 h 00\*
  - Jeudi : 8 h 30 à 20 h 00\*
  - Vendredi : 8 h 30 à 16 h 30\*Pour le mois de septembre
  
- **Bureau du Comité de suivi Canadian Malartic** au 866, rue Royale, suite 103.
  - Sur rendez-vous



COMITÉ DE SUIVI  
CANADIAN MALARTIC



MINE  
CANADIAN  
MALARTIC

Dans le sac, où vous avez trouvé cette lettre, vous avez aussi trois autres documents importants :

- **Informations sur le Guide de cohabitation**
  - Il s'agit d'une brochure d'information sur les principaux éléments du Guide de cohabitation, dont :
    - Le Programme de compensation des impacts et des inconvénients
    - Les Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic
- **Formulaire de demande de compensation**
  - Le formulaire s'adresse aux résidents de Malartic, à ceux ayant résidé à Malartic au cours de la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016 ainsi qu'aux propriétaires d'immeubles à logements à Malartic.
  - La compensation rétroactive s'inscrit dans la démarche du Guide de cohabitation visant l'atténuation et la compensation des impacts et l'acquisition de propriétés à Malartic. Les citoyens doivent donc remplir ce formulaire et fournir les pièces justificatives afin de recevoir les compensations rétroactives prévues au Guide.
- **Comment remplir le formulaire de demande de compensation rétroactive**
  - Ce document se veut un outil d'aide afin de remplir le Formulaire de demande de compensation.

Enfin, le Groupe de travail souhaite sincèrement que le Guide de cohabitation soit une base solide sur laquelle construire et consolider ensemble notre avenir commun.

Vincent Rousson et  
Jacques Saucier

Co-présidents par intérim  
Comité de suivi Canadian  
Malartic

819 757-2118  
866 rue Royale, suite 103



Martin Ferron

Maire  
Ville de Malartic

819 757-3611  
901, rue Royale



Serge Blais

Directeur général  
Mine Canadian Malartic

819 757-2225 poste 3425  
650, rue Royale

